imposition de l'avant-bras. Son état est assez satisfaisant que possible.

AVESNES

Chambre de commerce. — M. Dubois, commerçant, a été élu président, M. Jacquemart, a procédé à l'installation des commerçants de la chambre de commerce d'Avesnes, qui se réunira le 5 décembre. MM. Lambert, Gobel-Carrette, Paul Fouquerieux et Warnet.

Il a ensuite invité la chambre à nommer son président et son vice-président pour deux années. MM. Sé-Hart, président, Bédu, vice-président, Imbert, secrétaire, Paul Fouquerieux, trésorier.

Trésorier. — Le dimanche 11 février, dans le bois de la Pagne, vers midi, des chasseurs qui ont pris la fuite en abandonnant cinq ballots renfermant ensemble 225 kilogs de tabac belge.

DUNKERQUE

Vol sur le quai. — Pierre Charles, 29 ans et Dervlots Henri, 22 ans, ont été arrêtés pour vol de 600 kilogs marchandises sur le quai, au préjudice de la maison Bonnin. Un troisième inculpé, Delcamber Eugène est recherché.

Jambe fracturée. — Hier, dans l'après-midi, le jeune Dedeals, 14 ans rue du Jeu d'Arbre, a été conduit à l'hôpital ayant et la jambe gauche fracturée en jouant près de la gare.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

LE VICAIRE DE BAPAUME

L'affaire de la révocation du vicaire de Bapaume se corse.

L'évêché, ému de la réprobation unanime que soulève dans la population bapaumoise une mesure inqualifiable prise contre l'abbé Mortreux, a fait insérer d'manche une note perfide dans un journal clérical.

Cette note, la voici dans tout son jésuitisme :

L'administration diocésaine déclare que les raisons pour lesquelles M. Mortreux a été relevé de ses fonctions de vicaire à Bapaume sont les mêmes que celles pour lesquelles il a été congédié du diocèse de Paris, il y a environ un an.

La réponse n'a-t-il pas fait affronter.

Jetant chaumont son feu aux orties, M. l'abbé Mortreux a fait distribuer hier à profusion la circulaire suivante dans la ville de Bapaume :

A nos compatriotes de Bapaume,

Après avoir défendu à Paris comme à Bapaume les idées de la démocratie française et les droits imprescriptibles de la justice et de l'équité, je suis frappé par l'administration d'Arras.

Les pauvres et la classe ouvrière qui pleurent mon départ de Paris, les Français qui voulant que le clergé reste à la hauteur de sa mission et ceux qui aiment le gouvernement de la République regretteront mon départ de Bapaume.

Avant de les quitter, j'adresse, du fond de mon *cœur, le meilleur remerciement à tous les Bapaumois* patriotes. Ils ont relevé mon courage au plus fort de ma lutte contre le cléricalisme scharné à me perdre

Merci et salut à tous !

Je refuse avec fierté toutes les avances de l'évêque d'Arras et ma décision est irrévocable : je n'appartiens plus désormais au clergé.

Vive la République!

G. MORTREUX,
Bachelier ès-sciences, licencié ès Facultés de Paris, élève agréé de M. Pasteur.

Bapaume, le 25 février 1891.

cette pièce étaient joints les deux documents que voici, et en réponse aux sous-entendus de la note épiscopale.

DIOCESE DE PARIS

Paroisse Saint-Michel

Paris, le 20 décembre 1891.

Je certifie que Monsieur Mortreux, envoyé à la paroisse St-Michel par Son Eminence le cardinal archevêque de Paris, en qualité de Vicaire, y a rempli avec zèle et dévouement ses fonctions pendant l'année 1891.

Il s'est toujours très empressé à entrer dans la direction qui lui était donnée, dans les diverses charges du ministère qui lui était confié.

Ses confrères qui ont toujours eu avec lui les meilleurs rapports regretteront son départ.

LEMOINE,
Curé de St-Michel.

Société de Saint-Vincent de Paul

OEUVRE DE LA STE-FAMILLE
DES BATIGNOLLES

Paris, ce 29 décembre 1891.

Le Conseil de la Sainte-Famille, réuni d'urgence sur la proposition de président, m'appelant le départ de Monsieur l'abbé Mortreux, nommier de l'Œuvre, lui fait part de la douloureuse émotion que lui cause cette nouvelle.

Il tient à offrir à celui qui s'est dévoué avec tant de zèle et de si grand cœur au relèvement de la Sainte-Famille l'expression de sa profonde sympathie et de sa vive reconnaissance pour tout le bien qu'il n'a cessé de faire pendant sa trop courte présence sur la paroisse Saint-Michel.

M. BASSELIER, *Vice-président,*
LE CARDINAL, *Président.*
E. GANCHE, *Secrétaire.*
DR BARTHELEMY *Trésorier.*

La parole est maintenant à « *l'administration diocésaine* » ou plutôt à l'évêque Wilhiey, qui se dérobe lâchement après avoir commis une vilaine action.

Les fêtes de dimanche. — La journée de dimanche a fort passée gaîment à Arras.

La fête de la société de gymnastique, telle des vélocipédistes d'Arras, et enfin le concert du Cercle Républicain avaient attiré au théâtre, à la salle des concerts et dans la grande salle du cercle un public nombreux qui a fort diverti et qui n'a pas ménagé ses applaudissements.

Le matin avait eu lieu l'assemblée générale des membres de la société typographique de secours mutuels.

M. le Préfet du Pas-de-Calais, a reçu au cours de la séance, le président, M. Bécourt-Lefebvre, maire, président, une médaille d'argent à M. Lefebvre, secrétaire, une médaille de bronze à M. Dépaz, bibliothécaire et une à M. Bécourt-Lefebvre, trésorier.

Toutes ces récompenses ont été décernées à ces zélés sociétaires par le gouvernement de la République.

En outre, un insigne d'honneur a été remis en nom de l'association, à M. Bar, trésorier, pour le dévouement qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions.

Commission départementale. — La commission départementale et le conseil départemental de la Préfecture publique se sont réunis hier à la Préfecture.

M. Deury. — On annonce que M. Deury, conseiller général du canton de Bapaume, vient d'être frappé d'une attaque d'apoplexie.

M. Deury, autrefois républicain, appartient aujourd'hui au parti clérical le plus noir.

Accident. — Un accident s'est produit hier aux travaux de terrassement de la poste Boulette.

Un ouvrier, Jean Dubois, 40 ans, journalier, M. Arthur Turlette, 39 ans. Quand on l'en dégagea, il avait la jambe droite fracturée.

Ils blessés a été transporté à l'hôpital par quatre de ses camarades.

BETHUNE

Lens. — En raison de l'importance que prend chaque jour l'aine à gaz de cette ville et de la prochaine mise en marche des nouveaux appareils, la société concessionnaire de l'éclairage vient de nommer un chef de fabrication. Cet fonctionnaire sont confiés à M. André Wantelet, lequel sort des grandes usines de Saint-Ouen d'où il nous arrive avec les meilleures recommandations.

— La nuit dernière, quelques voleurs localités du bassin houiller du Pas-de-Calais et plus particulièrement dans la ville de Lens, des plusieurs maisonnettes ont été cambriolées. Ces phénomènes, qui semblent amener d'une individualité et non d'un groupe politique, portaient ces mots : « A bas Ferry, le parlement de Panama ! Vive la Révolution sociale ! Vive Panarchie ! Ils ont été tracés par la police et les particuliers sur les maisons desquels ils avaient été apposés.

Noeux-les-Mines. — Vendredi après-midi, M. Joly Prudent, 22 ans, a été blessé par suite d'un boulonnement au fond de la fosse n° 4 des mines de Noeux, dans une taille de la veine Ste-Cécile.

Herain-Coupigny. — Vendredi matin, M. Léopold Bel, 40 ans, mineur à la fosse n° 4 des mines de Noeux, à Herain-Coupigny, a eu la jambe fracturée au bas d'un plan incliné parce qu'il n'a pu se garer à temps d'un train de berlines vides.

Ferfay. — Pendant la nuit on a dévalisé les poulaillers de M. Florimond Béart et d'un cabaretier, à Ferfay.

SAINT-OMER

UN DRAME D'AMOUR A ARDRES

Dimanche, vers onze heures du soir, un drame d'amour a mis en émoi la population ardrésienne. Un agriculteur d'une double tentative de meurtre commise par Louis Gatel, 33 ans, ouvrier carroyeur, domicilié à Brêmes, sur M. Auguste Louvet, 45 ans, menuisier, et son épouse, Marie Bocquet, 38 ans, demeurant à Ardres.

Depuis longtemps la femme Louvet était la maîtresse de Gatel, et déjà au jeu dernier celui-ci était mis en état d'arrestation pour avoir tiré un coup de revolver, sans résultat, sur M. Louvet qui venait de le surprendre en tête à tête avec sa femme.

Dimanche dernier, la femme Louvet s'était rendue dans son fournil afin d'y satisfaire un besoin ; elle y était bientôt rejointe par Gatel qui se trouvait dans les environs. En voyant arriver aussi subitement son amant, la femme Louvet lui dit : « Louis, sauve-toi bien vite, mon mari pourrait nous surprendre, et alors il nous tuerait tous les deux. »

Ces paroles étaient à peine prononcées que Gatel tirait quatre coups de revolver sur la femme Louvet qui était assise sur deux balles à l'oreille droite et au cou. Effrayée, la femme Louvet se sauva dans sa demeure; son mari se trouvait sur le seuil de la porte lorsque Gatel pénétra à son tour dans la maison. A la vue de M. Louvet, Gatel s'arma de nouveau de son revolver et fit feu sur lui. M. Louvet tombe, il avait reçu une balle dans l'abdomen, à trois centimètres du nombril.

Le docteur Canu a donné des soins aux deux blessés. La femme Louvet se trouve dans un état qui ne donne aucune inquiétude ; l'état de son mari, au contraire, est très alarmant, et M. Canu n'a pu encore se prononcer sur la gravité de sa blessure.

Le meurtrier, on voyant tomber M. Louvet, a pris aussitôt la fuite.

MM. Lefrançois, procureur de la République, Quantin, juge d'instruction à Saint-Omer et M. le docteur Bachelet, médecin légiste, se sont rendus à Ardres dans la journée de lundi.

Dernière heure. — L'état de M. Louvet s'empire et on redoute une issue fatale ; celui de la femme est bon, ses blessures n'auront aucune suite.

Le meurtrier n'a pu encore être découvert ; il est certain ibs maintenant qu'il s'est dirigé sur Calais, qualifié son crime commis.

CALAIS

Vols. — Une information est ouverte au sujet de vols d'une paire de pantoufles et de dix gaufres commis hier au préjudice de Mme Rabot, épicière rue Maséna, 107; d'une montre en métal blanc, double cuvette à glands, à dran blanc avec dessin, portant le n° 59.781, grandeur 20 lignes 24, commis chez M. Dumont, horloger, chez le Bannis, Elie, bijoutier, rue Lafayette, 111; d'un vestion brodé bleu, en satin de Chine, commis dans la nuit du 20 au 21 courant, au préjudice de M. Prédhomme Manouvrier, tailleur d'habits, boulevard Jacquard, 77.

TRIBUNAUX

Tribunal civil de Lille

Les expropriations du chemin de fer d'Hazebrouck à Saint André

Le jury a statué hier sur les expropriations suivantes :

M. Sébastin-Rousseau, 30 ares 20 centiares, exproprié de 3 a. 01 de Tilleuls, cours et jardin, demandait 6,644 fr. 35 ; il a accepté des dommages du chemin de fer offrait 14,018 fr., il lui a été alloué 17,300 fr.

M. Bondeau, marchand, locataire d'une maison appartenant à M. Sébastin, demandait 8,240 fr., on lui offrait 1 fr., il lui a été alloué 1,000 fr.

M. Jean Loridan, cabaretier à Hazebrouck, exproprié de 1 a. 10 ca. 50 ca. de jardin et 283 mètres de terrain, demandait 68,416 fr. 44, on lui offrait 10 fr., il lui a été alloué 30,504 fr.

Mme veuve Daleforge, propriétaire à Hazebrouck, exproprie de 2 maisons et 248 mètres de terrain, et demandait 6,000 fr. pour la troisième maison, demandait 17,010 fr. 40, on lui offrait 9,618 fr., il lui a été alloué 11,578 fr.

M. Hébé, marchand de charbons, locataire, demandait 1,000 fr., on lui offrait 1 fr., il a obtenu 600 fr.

M. Vandercoymsen, cordonnier, locataire, demandait 2,887 fr. 50, on lui offrait 1 fr., il a obtenu 940 fr.

M. Folie, marchand de jouets, locataire, demandait 1,000 fr., on lui offrait 1 fr., il a obtenu 600 fr.

Le jury continuera ses opérations aujourd'hui, mardi, à midi précis.

Cour d'assises du Nord

1re affaire. — Meurtre

Un tisseur Auguste Willem, âgé de 26 ans, né à Auvelais, arrondissement de Namur (Belgique), demeurant à Wasquehal, 3e arrondissement d'Avesnes, entinculpé d'attentat à la pudeur et de vol de divers objets, au préjudice de Mme Adolphe Dubois, tailleur de pierres à Mont-Noir quignies.

Willem est condamné à 8 ans de travaux forcés. Défenseur : Me Lemaire.

2e affaire. — Vols qualifiés à Fresnes

M. Léon Frère, cultivateur à Fresnes, s'aperceivait, vers le fin du mois de septembre dernier, qu'on lui avait volé une jument au lieu dit le Marais de Fresnes, vaste propriété de la commune où les bêtes sont en droit, moyennant une redevance de centimes par cheval.

Cette pâture est close de tous côtés par des fossés toujours remplis d'eau et par des ronces en haies et par des barbelés que le propriétaire qui, le tient ont toujours fermés à clef. Près de cette porte est à l'intérieur se trouve la maison du garde, payé par la commune de Fresnes, qui surveille les chevaux amenés dans ce pâturage.

Le jour de la vol était le nommé François Sénécaut, âgé de 21 ans, né à Jemmapes (Belgique), cet individu, dans la nuit du 15 au 16 septembre 1891, avait pénétré dans le Marais de Fresnes et s'emparé du cheval qu'il avait conduit en Belgique, à la foire aux chevaux de Capelle. Sénécaut avait offert à un maréchal ferrant, Pierre Bédique, un bé e qu'il avait volée; mais l'acheteur, pensant qu'il avait affaire à un voleur, l'emmena à Boussu où il a remis entre mains de la gendarmerie. Sénécaut reconnaît avoir pris le cheval; mais prétend qu'il l'avait trouvé dans la vaste qu'il a faites, n'avoir pas eu l'intention de le voler.

L'accusation déclare que les renseignements prise sur le compte de Sénécaut lui sont entièrement défavorables ; il a déjà subi en France 4 ans de condamnations dont une pour vol ; il a travaillé guère et s'adonne à l'Ivrognerie.

Sénécaut est coupable à 5 ans de prison.

Deuxième affaire. — Vol

3e affaire. — **Incendie volontaire à Potelle**

Enfin, un troisième Belge, Constantin Wargnier, âgé de 21 ans, né à Roisin (Belgique), domicilié, demeurant à Wargnies-le-Petit, arrondissement d'Avesnes, est inculpé d'incendie volontaire.

A feu se déclarait, le 5 août 1891 vers six heures du matin, à Potelle dans les bâtiments de ferme de M. Cendrier, plusieurs bâtiments ont été ainsi presque entièrement siné que les récoltes et la plus grande partie de la maison d'habitation avec son mobilier. Il résulte de l'enquête que le feu a pu être mis par le jeune Wargnier, dont le incendie était un jeu pour ce jeune homme. M. Carton qui avoua en effet, avoir mis volontairement le feu à du foin déposé dans la grange de son patron.

Les pertes se sont élevées à 1,000 fr. estimés et n'étient point couvertes par une assurance; l'accusé a fourni au cours des débats des renseignements au sujet du mobile qui l'a poussé à commettre un crime ; il était depuis le mois de juin au service de son patron et il n'avait aucun motif d'animosité contre lui.

Wargnier est acquitté.

Défenseur : Me Kiener.

Cour d'assises de la Seine

LES TUEURS D'ENFANTS

Par décision de Paris, 27 février. — La Cour d'assises de la Seine juge, aujourd'hui lundi le crime odieux qui le 30 novembre dernier, consistait à commettre de Choisy-le-Roy et provoqua la plus vive indignation.

L'accusé Albert Bierry est un jeune homme de dix-huit ans, journalier de son état, dont les antécédents sont déplorables. Condamné déjà deux fois pour vol, il est actuellement sous le coup d'une poursuite correctionnelle également pour vol.

La victime était une charmante petite fille de sept ans, nommée Marie Jeanne Jouet, dont les parents habitent à Choisy-le-Roi.

Le 30 novembre 1892, au soir, de mère l'avait envoyée chercher une cédée qu'elle avait allaitée chez un marchand de vin du voisinage. En chemin elle avait rencontré Bierry, qui, sous le prétexte de la conduire auprès de cette dame, la prit en traîtrise dans les champs, à six cents mètres de la maison.

Bierry, après avoir abusé de l'enfant et se pouvant y parvenir, l'avait frappée de trois coups de couteau au cou et au visage, puis, pour en finir, avait tranché l'artère jugulaire à la naissance et provoqué l'hémorragie qui détermina la mort.

Bierry traîna le cadavre jusqu'à un fossé où il le jeta. Puis il sacha son couteau dans une touffe de broussailles. Cela fait, il rentra tranquillement chez lui.

Cependant les spouz Simon, mortellement inquiets, cherchaient partout leur fillette. Le père et la mère, suivis d'une foule de voisins, qui leur apportaient leur concours, se dirigèrent vers le lieu du crime.

Le lendemain matin, des ouvriers découvrirent dans le fossé le cadavre de Jeanne Simon qui fut apporté au domicile des parents. La foule était indignée. Indignée. Parmi elle, Bierry exprimait les regrets les plus sinistres contre l'assassin.

Quelques heures après, il disait encore : « Il est qu'on ait pris de pareilles mesures pour un gosse, mon fils d'une mauvaise race, un coulant qui mérite d'aller à la guillotine. Un voleur n'a pas tant d'audace que ce coulant qui a commis *Un Officiel* à la mairie.

— Le Gérant.

Etat-civil de Roubaix

Du 27 février

Naissances. — Alphonse Vasbaret, rue de Bâthune. — Germaine Jacquillion, rue Sébastopol. — Florimond Lemaître, rue du Coq-Français. — Paul Dupuis, rue de Valmy. — Alphonse Lemaire, rue Marcel Brouwaeys, rue St-Maurice. — Julien Wordan, rue de Croix. — Jules Mellier, rue de Dunkerque.

Décès. — Jules Vandersteaten, 5 ans, Grande-Rue. — François Robyn, 5 mois, rue de l'Ouest. — Marie Duplat, 10 mois, rue de Lille. — Pierre Schellynck, 2 ans, rue Espagne. — Florimond Dubem, 3 ans, rue Decrême.

Etat-civil de Tourcoing

Du 26 février

Naissances. — Georgette Lemahieu, Blanc-Seau. — Robert Hellier, Grande Place. — Charles Desrocq, rue Neuve. — Marcelle Coudan, rue des Quinze Bouteilles. — Blanche Legrel, sentier de Roncq. — Eugène Dansoy, rue St-Roch. — Aline Hallot, rue Lax. — Mathilde Debouverie, rue des Quinze Bouteilles. — Léon Scritte, Croix-Rouge. — Julien Lonquemain, Blanc-Seau. — Elise Vanstenkiste, rue du Tilleul.

Du 27

Marie Lallemand, rue de Dragon. — Bertha Bourcy, rue de l'Eglise, Blanc-Seau. — Paul Leblanc, rue du Tilleul. — Germaine Morel, rue du Tilleul.

Décès du 26. — Hélène Christiaens, 9 ans, Plainpalin-J.-B. Gaillet, 83 ans, sans profession, Blanc-Seau. — Fernand Jonckheere, 24 ans, manœuvre de maçon, rue du Cimetière. — Marie Kibbe, 7 mois, Blanc-Seau. — Henri Vandaele, 7 ans, rue du Jambon. — Marie Pauwels, 3 mois, rue de Gand. — Jules Catteau, 1 mois, rue Malvoisine.

Mélanie Vanmerschke, 46 ans, rue des Coutons. — Antonia Vanacoje, 21 ans, rue de la Bailly. — Rosalie Clayes, 38 ans, sans profession, rue des Coulons. — Argèle Dubrulle, 38 ans, sans profession, au Clinquet. — Louis Delecourt, 75 ans, rentier, rue de Tourcoing. — Jean Degeorge, 75 ans, rue Nationale. — Emile Desmettre, 7 ans, Sous-le-Sart. — Georges Fouché, 1 mois, rue de la Lainière.

Etat-civil de Lannoy

Du 27 février

Naissances. — Huguette Angèle-Joseph, rueile du Clerc. — Tina Albert-Louis-Joseph, la Congnerotte.

Décès. — Estienne Henri, 69 ans, le Petit Chemin. — Hayebroeck Nélinière-Jose, 6 mois, la Vignette.

BOURSE DE BRUXELLES

Rente 3 1/2 c.	102 75	Beux. lib. 1888.	105 50
— 4 c.	102 90	Non libéré 1888.	—
— 4 c.	101 75	Obligations d'or.	31 25
— 3	100 25	—	377 —
— 2 1/2.	98 50	—	1885 3.
Ann. 1886	104 —	Tonkin 1884.	53 50
—	4. —	—	1886 3 1/2.
—	1 1 0 20	Janf.	1885. 111 —
Or. com. 4 1/2	110 —	—	1886. 110 —
—	4. 1.4 —	—	1893. 116 25
—	3. 100 50	Liège.	1886. 100 25
— 3 p 1861.	—	—	1890. —
— 3 p 1886.	107 75	—	1896. 107 75
Anvers 1887 lib.	105 —	—	1874. 105 50
Any libéré 1887	—	—	1879. 104 50

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 février.

Le marché est peu hésitant, on craint ses liquidations laborieuses avec des livraisons de titres.

La 3 0/0 s'inscrit à 99.88.

La 4 1/2 à 105.65.

L'Italien reste à 92.90.

L'action de la Banque de France se maintient sans s'améliorer à 5.0/0.

Le Crédit Foncier est très ferme à 998.

En augmentant de 9.327.000 fr. la provision d'arrondissement des emprunts qui ont porté à huit millions, le Crédit Foncier abroge de moitié la prime des sociétaires.

La Société Générale est cotée à 475, en bonne tendance.

Le Crédit Lyonnais à 770 ne cotte en réalité que 755 et donnera probablement 30 fr. de dividende, ce qui ressortirait environ 8.70 0/0.

Le Comptoir National d'Escompte a des demandes de 485 à 500 et ne saurait tarder à dépasser le pair.

L'action des Immeubles de France est ferme. Les obligations des Docks et Chemins de fer de Loire se négocient à 456.50 et non 477 comme nous la fait dire précédemment une erreur de chiffre.

Les Chemins économiques cotent 437.

10, rue du Quatre-Septembre. — Paris.

Compagnie Ouest-Algérien

Emission à 477 fr. 50 de 68,728 Obligations de 500 fr. 3 0/0 et Conversion des Obligations 4 0/0 actuellement en circulation.

Les opérations sont faites sans frais chez

A. PAJOT & CH. LEFEBVRE

59 bis, rue Nationale | 6, rue de la Gare
LILLE | ROUBAIX

BOURSE DE LILLE

Du 27 février

EMPRUNTS (Villes et départements)

Lille 1887 (obl. 400). 404.50

OBLIGATIONS DIVERSES

Eaux de Dunkerque (a. 500 f p.) 500.

OBLIGATIONS ETRANGERES

Chemins de fer du Cambrésis (r. 500) 520

ACTIONS

Aniche le 1/2, 12051.25. — Aniche le 1/100 de dernier 6025. — Douai 1/2 1/4 1/8 1/16 1/32 1/64. — Compagnie (a. 1000 f. p.) 720. — Courrières le dixième, 4020.00. — Meurchin (a. 500 f p.) 4800. — Oignies (a. 500 f p.) 700.

COUPONS ANNONCES

28 février 1896 : Aniche, 66.20. — Meurchin, 100 fr.

L'ART

Revue bi-mensuelle illustrée, Paris, 8, boulevard des Capucines.

Sommaire du n° 389 (15 février 1892)

TEXTE. — *Les peintures de M. Ehrmann à l'Hôtel de Ville de Paris.* — Le Salon de Vienne. — Soixante-seizième exposition de la Royal Academy à Londres, par Alfred Raymond. — Lettre à Mme Cécile Sorel, par Jean Lorrain. — Le Salon de Mme Mommaja. — Vandalisme : le Palais des Beaux-Arts à Lille (suite), par Paul Leon. — Correspondance musicale, par Adolphe Jullien. — Nouvelles artistiques, par Raymond Bouyer. — Chronique de Paris. — Bulletin bibliographique, par G. Pélissier. — Le dessin de la troisième page de la couverture de cette livraison.

GRAVURES HORS TEXTE. — Lucy Wilson, fusain de Coutance, d'après William Wilson. — Etude d'après nature, par Henri Chapu. — Mort (le placement de ses gravures sera ultérieurement indiqué.)

GRAVURES DANS LE TEXTE. — La Lorraine, l'Auvergne, la Berry, la Normandie, la Bretagne, la Champagne, dessins de Fernand Normand d'après ses peintures décoratives à l'Hôtel de Ville de Paris. — Un coin du vestiaire d'ingres au Musée de Montauban. — La peinture représentée par des amours, dessin de François Boucher. — Le Mariage de Jupiter et de Sémélé, de Nicolas Poussin. — Pauvretés, dessin d'après Callot. — Deux femmes lavant du linge ; Hommes étrangers des Amos et Indres sollicitant des occupations, dessin de l'Ecole franc-ise. — Portrait de femme, par Ant. Van Dyck. — La Première Communion, par Jean-Baptiste Greuze. — La Sainte Famille à la grotte, dessin de Raphaël.

AVIS Nouveau, propre à la vente directe, avec franco échantillons Vins de Bordeaux de St-Pardon, 105, 120, 150, 175 f. la barrique. Certificat original envoyé sur demande. Ecrire Compagnie

ANTIPRIME

Antiseptique Hygiénique

Remède Vulvo-Vaginal Antiseptique et Cicatrisant

Contre les Pertes blanches, Leucorrhées, Douleurs, Démangeaisons, Ulcérations, Inflammations, Hémorragies, Fièvres puerpérales, Accouchements difficiles, Avortements, Fausses couches, Suites de couches, Maladies Vénériennes, Chancres, Syphilis, Blennorragie, Gonorrhée, Mal de Mer, Mal de Gorge, Angines, Rhumes, Toux, Coqueluche, Grippe, Bronchites, Asthmes, Phtisies, Tuberculoses, Pertes de Sang, Hémorragies, Hémoptysies, Hémorroïdes, Douleurs, Ulcérations, Inflammations, Hémorragies, Fièvres, Maladies Cutanées, Eczémas, Dartres, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Brûlures, Piqûres, Morsures, Coups de Soleil, Coups de Feu, Coups de Sang, Coups de Vent, Coups de Lune, Coups de Dent, Coups de Pied, Coups de Poing, Coups de Bâton, Coups de Couteau, Coups de Fusil, Coups de Canon, Coups de Tonnerre, Coups de Foudre, Coups de Vent, Coups de Mer